



Fonds pour l'environnement mondial

10 juillet 2007
Révisé

POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL RÉUNION DU CONSEIL DU FEM 12-15 JUIN 2007

1. Certaines des questions soulevées par les membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des réunions du Conseil est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

Point 5 de l'ordre du jour

*Relations avec les instances des Conventions
et d'autres institutions*

2. Constatant que Monsieur Diallo quittera ses fonctions de secrétaire exécutif de la CNULD, le Conseil rend hommage à son excellent travail et aux résultats qu'il a obtenus. Il salue la détermination et le dynamisme dont il a fait preuve pour resserrer les liens entre la CNULD et le FEM et pour éveiller plus largement l'attention sur le problème mondial de la dégradation des sols.

3. Le membre du Conseil représentant le groupe des pays des Caraïbes indique que son groupe souhaite étudier la possibilité d'appliquer une approche-programme similaire à celle actuellement en préparation pour les pays insulaires océaniques, et espère qu'un dispositif de ce type pourra être préparé et présenté à la réunion d'avril 2008 du Conseil.

4. Un Membre recommande de coordonner le calendrier des examens que les instances de la Convention font du mécanisme financier et des bilans globaux du fonctionnement du FEM pour profiter des complémentarités et des synergies entre ces deux exercices.

5. Un Membre demande que les rapports du FEM aux Conférences des parties comportent un compte rendu sur le DAR.

6. Plusieurs Membres recommandent que les indicateurs du DAR pour la biodiversité soient révisés afin de donner plus de poids aux ressources marines.

7. Un Membre propose que le Conseil examine la question du rôle du FEM dans le Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto à sa prochaine réunion pour guider les interventions de la directrice générale à la treizième réunion de la Conférence des parties, à Bali.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport annuel de la performance du FEM

8. Comme suite à la demande de plusieurs Membres, le Bureau de l'évaluation propose de préparer et de conduire un atelier destiné aux Entités d'exécution du FEM. L'atelier sera consacré à l'application de la politique de suivi et d'évaluation, et plus particulièrement aux méthodes de référence pour la préparation des rapports de supervision et d'évaluation finale.

Point 7 de l'ordre du jour

Examens de portefeuilles-pays : Philippines

9. Au regard de la décision sur ce point de l'ordre du jour, plusieurs Membres estiment que les projets de stratégie d'aide aux pays du FEM doivent être préparés en consultation avec les administrations et les acteurs nationaux compétents, dont la société civile, suivre un processus transparent et correspondre aux priorités nationales.

10. Plusieurs Membres recommandent de revoir ce que l'on entend par « bénéficiaires d'une aide substantielle ».

Point 8 de l'ordre du jour

Examens de portefeuilles-pays : Samoa

11. Plusieurs Membres partagent pleinement la conclusion de l'évaluation selon laquelle la question transsectorielle de l'adaptation au changement climatique mérite davantage d'attention et doit être examinée plus avant dans la perspective d'une aide du FEM.

Point 9 de l'ordre du jour

Programme de travail glissant sur quatre ans et budget du Bureau de l'évaluation du FEM

12. Les Membres sont favorables à l'augmentation du nombre d'examens de portefeuilles-pays, proposée dans le programme de travail. Ils souscrivent également à la proposition du Bureau de l'évaluation qui préconise une rationalisation des documents présentés, une réduction du nombre d'évaluations soumises à l'examen du Conseil et un recalibrage des décisions qu'il leur est recommandé de prendre.

13. Les Membres se déclarent satisfaits des explications fournies par le Bureau de l'évaluation sur les domaines dans lesquels il pourrait exister un conflit d'intérêts lorsque le Bureau préparera le Quatrième bilan.

Point 10 de l'ordre du jour STAP

14. S'agissant des statuts du STAP, il est confirmé que les politiques et principes régissant actuellement les recherches ciblées continueront à s'appliquer.

Point 11 de l'ordre du jour Avantages comparatifs des Entités d'exécution

15. Le Conseil reconnaît que la politique sur les avantages comparatifs doit être appliquée avec souplesse et qu'il revient en premier lieu au pays bénéficiaire de choisir l'Entité d'exécution avec laquelle il travaillera.

16. Un Membre souhaite qu'une analyse plus approfondie des avantages comparatifs des Entités d'exécution soit réalisée, et plusieurs Membres demandent que les résultats obtenus par ces Entités fassent partie de l'analyse de leurs avantages comparatifs à l'avenir.

17. Un Membre demande qu'une liste de critères soit établie pour guider le choix de l'Entité d'exécution pour un projet donné. Les autres critères proposés sont notamment les suivants : présence dans la région, influence de l'Entité d'exécution, préférence du pays, performance sur le terrain et travail déjà accompli par le pays avec l'Entité en question. Certains Membres estiment que l'efficacité par rapport aux coûts et aux résultats doit aussi être un facteur de sélection, surtout dans le cadre des accords de coopération entre Entités et en cas d'absence de représentation locale dans le pays considéré.

18. Il est décidé que le document GEF/C.31/5 sera révisé et à nouveau diffusé auprès des membres du Conseil pour avis.

*Point 12 de l'ordre du jour Normes fiduciaires et responsabilité financière :
Politique proposée*

19. S'agissant de la question des coûts liés à l'évaluation du respect des normes par les Entités d'exécution du FEM, certains Membres indiquent qu'ils préféreraient voir les ressources nécessaires utilisées pour des projets, estimant que lesdites Entités doivent simplement être tenues de rendre compte des dispositions qu'elles ont prises pour appliquer ces normes.

20. La plupart des Entités d'exécution se félicitent de cette initiative et précisent qu'elles appliquent déjà largement les normes. Il est toutefois rappelé que les Entités d'exécution doivent aussi se conformer à leurs statuts, à leur procédures d'audit et aux règles qui leur sont propres.

Point 13 de l'ordre du jour Cycle des projets du FEM

21. Plusieurs Membres se félicitent de la préparation d'un guide pratique fournissant des indications et des critères clairs à chaque phase du cycle de projet.

22. Il est recommandé de mettre en place un mécanisme de communication et de remontée de l'information qui permettra aux pays, au Secrétariat et aux Entités d'exécution d'avoir accès à des données complètes et transparentes tout au long du cycle de projet.

23. Un Membre estime que le point focal doit être préalablement informé de toute intention d'annuler un projet pour avoir la possibilité de prendre des mesures correctives et réduire ainsi le risque d'annulation de l'opération.

24. Un Membre demande que les FIP fournissent des informations sur les autres partenaires et collaborateurs importants, et sur l'organisation institutionnelle prévue pour l'exécution du projet.

25. Un certain nombre de Membres font observer qu'il pourrait être difficile de respecter le délai de 22 mois pour la mise à exécution d'un projet lorsqu'un pays a du mal à mobiliser les cofinancements nécessaires. La directrice générale souligne que les délais impartis sont souples

et sont censés servir de points charnières pour l'engagement de consultations si des retards se produisent.

26. Répondant à certains Membres qui s'inquiétaient du fait que des projets présentés pour agrément puissent être retardés indéfiniment du fait de réserves formulées par des Membres, la directrice générale précise qu'elle inscrirait le projet à l'ordre du jour de la réunion suivante du Conseil si elle n'est pas en mesure de répondre de façon satisfaisante à ces réserves avant la réunion (ou dans un délai de six mois au maximum).

Point 14 de l'ordre du jour Programme de travail

27. Un certain nombre de Membres recommandent que la politique de reclassement des bénéficiaires du Programme de microfinancements ne s'applique pas aux PEID ni aux PMA. D'autres Membres demandent un réexamen de la politique de reclassement automatique.

28. S'agissant du programme d'investissement stratégique, un Membre propose que tous les pays présentent les fiches d'identité des projets à financer au titre du programme cadre dans les trois mois à compter de la réunion du Conseil et qu'une date limite soit fixée pour présenter tous les projets en préparation à l'agrément de la directrice générale. Un certain nombre de Membres demandent que le programme fasse l'objet d'un examen intérimaire.

29. Un certain nombre de Membres demandent des informations supplémentaires sur la gouvernance et le conseil d'administration du Partenariat public-privé.

30. Il est rappelé que l'approbation des pays est nécessaire pour tous les projets, y compris mondiaux.

Point 15 de l'ordre du jour Plan d'activité pour les exercices 08-10 et budget de fonctionnement de l'exercice 08

31. Un Membre demande une augmentation de l'aide financière accordée aux points focaux nationaux.

32. Un autre Membre demande au Secrétariat de poursuivre son effort de traduction de tous les documents présentés aux réunions du Conseil et de réexaminer les critères applicables aux voyages des Membres pour faciliter davantage leur participation à ces réunions.

Point 16 de l'ordre du jour Stratégies dans les domaines d'intervention et programmation stratégique pour FEM-4

33. Il est décidé que les Membres présenteront au Secrétariat leurs remarques détaillées sur les stratégies dans les domaines d'intervention, qui seront révisées en conséquence.

34. Plusieurs Membres demandent que l'utilisation des terres, les changements d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) fassent partie de la stratégie dans le domaine d'intervention « changements climatiques ».

35. Un Membre demande la préparation et la présentation au Conseil d'une note d'orientation sur le rôle du FEM dans le financement des activités d'adaptation au changement climatique.

36. Un certain nombre de Membres font observer que les communications nationales en application de la CCNUCC sont obligatoires pour les pays non visés à l'annexe I, et qu'elles doivent donc être prises en charge par le mécanisme financier. Les financements à cette fin devraient donc venir s'ajouter aux ressources allouées aux pays en application du DAR.

37. Certains Membres indiquent qu'il faudra tenir dûment compte du rôle moteur et des priorités des pays dans l'application des stratégies pour les domaines d'intervention.

38. Quelques Membres demandent que les stratégies fassent une plus large place au rôle du secteur privé.

39. Un Membre demande d'approfondir l'examen des complémentarités et des synergies possibles entre chaque stratégie et les Conventions.

Point 17 de l'ordre du jour Mécanisme de gestion à objectifs de résultat

40. Le Conseil reconnaît que le document est encore assez théorique et que le mécanisme de gestion à objectifs de résultat reste un travail en cours.

41. Plusieurs Membres demandent de poursuivre le travail sur les indicateurs qualitatifs.

Point 18 de l'ordre du jour Modalités d'application du principe du surcoût

42. Un Membre propose de mettre davantage l'accent sur le scénario de référence ou « scénario du statu quo », qui devrait comporter les mesures prises par le pays pour répondre à des intérêts nationaux et prendre en compte les effets positifs au niveau local et national.

Point 19 de l'ordre du jour Questions diverses

43. Un Membre demande que le cadre de référence de l'examen à mi-parcours du DAR soit communiqué dès que possible au Conseil pour avis.

44. Le Secrétariat est chargé de préparer une proposition en vue de mesurer et de réduire les émissions de CO₂ du FEM et de soumettre ce document à l'examen du Conseil.